

Assemblée générale de l'OMPI

**Quarantième session (20^e session ordinaire)
Genève, 26 septembre – 5 octobre 2011**

COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Document établi par le Secrétariat

1. Les membres du Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC) sont élus pour une période de deux ans.
2. À sa session de septembre 2009, l'Assemblée générale de l'OMPI a élu à l'unanimité les États ci-après membres du Comité du programme et budget pour la période allant d'octobre 2009 à octobre 2011 : Afrique du Sud, Allemagne, Algérie, Angola, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Croatie, Cuba, Djibouti, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Mexique, Nigéria, Oman, Pakistan, Pérou, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Suède, Suisse (*ex officio*), Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie (53).
3. Étant donné que le mandat des membres siégeant actuellement au Comité du programme et budget expire en octobre 2011, de nouveaux membres doivent être élus par l'Assemblée générale de l'OMPI pour la période allant d'octobre 2011 à octobre 2013.

4. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à examiner le nombre de membres et la composition du Comité du programme et budget pour la période allant d'octobre 2011 à octobre 2013, et à se prononcer à cet égard.

[Fin du document]